



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 6 avril 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h06 et levée à 22h40.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD (à partir du point 10), M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

**Etaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD (jusqu'au point 9), M. Didier DUMONT, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/B.LAPOIRE ; M. OUDOT/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; C. LOMBARD/N. PERROT (jusqu'au point 9) ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; G. BRUCHON/M. COLLETTE.

---

### **Médiathèque - Convention pour une exposition avec l'artothèque**

Dans le but d'accueillir une exposition dans les locaux de la médiathèque Brachotte, la commune de Valdahon souhaite créer un partenariat avec l'artothèque ASCAP de Montbéliard. Cette collaboration a déjà été menée en 2017 et en 2018.

L'Artothèque est une structure de diffusion de l'art contemporain dotée d'une collection d'œuvres d'art originales, enrichie chaque année et prêtée à un large public (particuliers, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités, ...), à la manière dont une bibliothèque prête des livres et diffuse la lecture.

Cette exposition permettra de diversifier les services aux usagers et aux habitants, afin de toucher de nouveaux publics et d'élargir la palette d'accès à différentes formes de culture.

Ce projet d'artothèque remplit les missions d'une bibliothèque publique telles que les définit le Manifeste de l'Unesco pour la lecture publique, dont, entre autres :

- « favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité »,
- « contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts »,
- « encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle »

Les classes de Valdahon régulièrement accueillies à la médiathèque pourront visiter cette exposition, ainsi que des groupes (ex : les internes du collège) et les usagers.

Une convention, du 2/06/2023 au 5/09/2023 sans reconduction tacite, est établie entre les deux parties. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières concernant la mise à disposition des œuvres (cf ci-annexé).

L'abonnement est établi pour un prêt temporaire de trois mois, de juin à août 2023, au tarif de 90 euros.

La collectivité devra prendre un maximum de précaution pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres d'art.

En dehors de l'artothèque, les œuvres sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte. L'équipe de la Médiathèque Brachotte assure le transport des œuvres empruntées et couvre auprès de sa compagnie d'assurance tous les risques liés au transport et à l'utilisation des œuvres. En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Il est précisé que la commune dispose d'une assurance Dommages aux biens et risques annexes. La garantie est donc acquise pour cette exposition, pour une valeur de 5 450 € correspondant à ce prêt.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Effectuer le versement de 90 € correspondant au prêt ci-dessus indiqué, ce coût étant inscrit au budget,
- Signer cette convention ci-dessus présentée.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
13/04/2023